

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

AR Préfecture

**N° 2018/13
du 12.04.2018
domaine 7.2**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	17	17	00	00

CONVOCATION	AFFICHAGE
06.04.18	06.04.18

Objet : Taux des taxes directes 2018

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique Ricci, Maire.

Présents : Agostini, Berti, Coudert, Elgart, Esposito, Faure, Maury, Muselli, Peretti, Ricci D, Ricci RM, Rossi, Sanguinetti, Valery;

Représenté : Biaggi, Bozioglav, Mattei

Absents : Carbuccia, Fombelle,

Secrétaire : Peretti

CONSIDERANT que conformément à la loi 80.10 du 10.01.80, le Conseil Municipal a l'obligation de fixer les taux d'imposition des différents impôts directs locaux,

VU la circulaire de Monsieur le Préfet de la Haute-Corse relative à la fiscalité directe locale,

VU le projet de budget primitif 2018,

VU l'état de notification des bases d'imposition 1259 MI pour l'année 2017,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après examen et délibération, le Conseil

DECIDE de fixer ainsi le taux des quatre taxes directes locales :

Taxe d'habitation : 21, 10 %

Foncier bâti : 13, 83 %

Foncier non bâti : 57,28 %

C.F.E. : 16,51%

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Pour le Maire le 1^{er} Adjoint,